

## **2<sup>eme</sup> RANDO VTT (LE BOL D'AIR DU PLATEAU)**

### **Règlement**

#### **Conditions de participation Organisateur :**

L'organisation de la rando VTT (LE BOL D'AIR DU PLATEAU) est une initiative de l'association VT-TREVES désirant faire découvrir ce sport et découvrir la région de Trèves.

Date, heure et lieu de la manifestation : La manifestation se déroulera le dimanche 01 OCTOBRE 2017 à TREVES 69420. Les départs se feront de 08h00 à 09h30. Les repas seront servis jusqu'à 13h45.

#### **Acceptation du règlement :**

La participation à l'événement implique que le participant ait bien pris connaissance du présent règlement avant sa participation à la randonnée VTT et qu'il en accepte toutes les clauses;

#### **Modification du règlement :**

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement dans l'intérêt de tous. Le cas échéant, les modifications seront transmises par affichage sur le panneau réservé à cet endroit le jour de l'événement. L'organisateur se réserve le droit de prendre toutes les dispositions qu'il jugera nécessaire à la sécurité et au bon fonctionnement de la manifestation

#### **Parcours et montant de l'inscription :**

L'organisateur a balisé 3 parcours : L'organisateur informe que la distance exacte des parcours peut être légèrement inférieure ou supérieure à la distance initialement annoncée. Le Prix est de 6€ pour le parcours "petit", 7€ pour le parcours "moyen" et de 8€ pour le parcours "long".

### **Le prix d'inscription comprend :**

L'accès aux parcours, ravitaillements, casse-croute à l'arrivée (sauf inscription faite le jour même), bike-Wash et au bike-parc (non gardé).

### **Validation de l'inscription :**

L'inscription d'un participant ne sera effective qu'après paiement des frais de participation. Il est formellement interdit à toute personne non inscrite avant le départ de participer à la randonnée. Par ailleurs, l'organisation se réserve le droit de ne pas accepter la candidature de certains individus qui refusent les règles de sécurité

### **. Age des participants:**

Les randonneurs non majeurs (- de 18 ans) doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure durant toute la durée de la randonnée.

### **Niveau des participants et choix du parcours :**

La randonnée est ouverte à toutes et tous. Toutefois, le participant est conscient que la pratique du vtt n'est pas sans risque. Il déclare être en bonne santé et condition physique. Il est conscient de son niveau et pratique et s'engage à choisir un parcours correspondant à son niveau de forme physique, son niveau de maîtrise technique et son expérience de la discipline. L'organisation décline toute responsabilité en cas

d'accident ou de défaillance physique suite à un mauvais état de santé du participant. A titre indicatif, vous trouverez sur ce site les kilométrages et dénivelés estimés des différents parcours : Ces informations sont données à titre purement indicatif et comportent une part de subjectivité.

### **Port du casque obligatoire et état du matériel :**

Le port du casque est obligatoire pour tous, sans exception, durant toute la durée de la randonnée. Le participant déclare que son vélo est en bon état de fonctionnement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance liée au matériel individuel du participant. L'organisation se réserve le droit d'arrêter tout participant considéré comme dangereux pour lui-même et/ou les autres.

### **Responsabilités :**

Par son inscription, le participant déclare prendre part à la randonnée à ses risques et déclare être suffisamment assuré contre les conséquences éventuelles d'un accident. Le participant est informé que ni l'organisateur, ni les bénévoles, ni les sponsors, ni les personnes participantes à cette organisation n'assument la responsabilité des dégâts qu'il pourrait occasionner et il déclare expressément qu'en cas de dégâts ou de blessures, il ne réclamera aucunes indemnités auprès de ces personnes et n'entamera aucune action juridique contre celles-ci. Le participant décharge l'organisateur de toute responsabilité en cas de bris, perte ou de vol de matériel ou d'équipement individuel lui appartenant.

### **Respect du parcours et de l'environnement :**

le participant s'engage à respecter le parcours défini, à ne pas circuler en dehors des chemins et sentiers balisés. Il s'engage à

être respectueux des sites traversés et de l'environnement. Il s'engage à se conformer au code de la route, aux arrêtés communaux des localités traversées, au code des eaux et forêts et aux recommandations de l'organisateur données dans ce présent règlement.